



1003715907

|                   |                          |
|-------------------|--------------------------|
| DATE DEPOT :      | 2010-04-28               |
| NUMERO DE DEPOT : | 37159                    |
| N° GESTION :      | 1996B13150               |
| N° SIREN :        | 324834399                |
| DENOMINATION :    | SEREC-AUDIT              |
| ADRESSE :         | 21 r Leriche 75015 Paris |
| DATE D'ACTE :     | 2009/10/20               |
| TYPE D'ACTE :     | ACTE                     |
| NATURE D'ACTE :   | DELEGATION DE POUVOIR    |

**MANDAT SPECIAL A L'EFFET DE SIGNER LA  
DECLARATION DE REGULARITE ET DE CONFORMITE  
SOUSCRITE PAR LES SOCIETES SEREC-AUDIT et SEREC-PARIS**

**Je soussigné :**

**Benoît GRENIER**, agissant en qualité d'administrateur de la société **SOCIETE D'EXPERTISE ET DE REVISION COMPTABLES - SEREC PARIS**, Société Anonyme au capital de 264.000 €, immatriculée au RC de Paris sous le numéro 302 491 691, dont le siège social est situé 21 rue Leriche - 75015 Paris,

Donne mandat à **Dominique GAYNO**, Président et administrateur de la société citée ci-dessus,

A l'effet de

- Signer la déclaration de régularité et de conformité, prescrite par l'article L 236-6 du code de commerce, relative à la fusion de la société SEREC-PARIS et de la société SEREC-AUDIT, Société Anonyme au capital de 200.000 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 324 834 399, dont le siège social est situé 21 rue Leriche - 75015 Paris,
- Relater tous les actes effectués en vue de procéder à la fusion desdites sociétés, la société SEREC-AUDIT absorbant la société SEREC-PARIS,
- Et affirmer que l'opération a été réalisée en conformité de la Loi et des règlements.

La déclaration sera déposée au greffe du Tribunal de Commerce.

Fait à Paris,  
Le 20 octobre 2009.

  
**Benoît GRENIER**

**Copie certifiée conforme**  


**MANDAT SPECIAL A L'EFFET DE SIGNER LA  
DECLARATION DE REGULARITE ET DE CONFORMITE  
SOUSCRITE PAR LES SOCIETES SEREC-AUDIT et SEREC-PARIS**

**Je soussigné :**

**Pascal GUILLOT**, agissant en qualité d'administrateur de la société **SOCIETE D'EXPERTISE ET DE REVISION COMPTABLES - SEREC PARIS**, Société Anonyme au capital de 264.000 €, immatriculée au RC de Paris sous le numéro 302 491 691, dont le siège social est situé 21 rue Leriche - 75015 Paris,

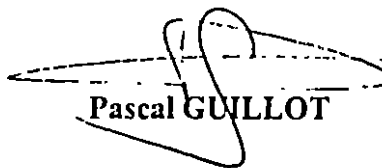
Donne mandat à **Dominique GAYNO**, Président et administrateur de la société citée ci-dessus,

A l'effet de

- Signer la déclaration de régularité et de conformité, prescrite par l'article L 236-6 du code de commerce, relative à la fusion de la société SEREC-PARIS et de la société SEREC-AUDIT, Société Anonyme au capital de 200.000 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 324 834 399, dont le siège social est situé 21 rue Leriche - 75015 Paris,
- Relater tous les actes effectués en vue de procéder à la fusion desdites sociétés, la société SEREC-AUDIT absorbant la société SEREC-PARIS,
- Et affirmer que l'opération a été réalisée en conformité de la Loi et des règlements.

La déclaration sera déposée au greffe du Tribunal de Commerce.

Fait à Paris,  
Le 20 octobre 2009.

  
**Pascal GUILLOT**

*Copie certifiée conforme*



**MANDAT SPECIAL A L'EFFET DE SIGNER LA  
DECLARATION DE REGULARITE ET DE CONFORMITE  
SOUSCRITE PAR LES SOCIETES SEREC-AUDIT et SEREC-PARIS**

**Je soussigné :**

**Jacques LE BRUN**, agissant en qualité d'administrateur de la société **SOCIETE D'EXPERTISE ET DE REVISION COMPTABLES - SEREC PARIS**, Société Anonyme au capital de 264.000 €, immatriculée au RC de Paris sous le numéro 302 491 691, dont le siège social est situé 21 rue Leriche - 75015 Paris,

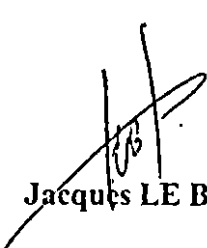
Donne mandat à **Dominique GAYNO**, Président et administrateur de la société citée ci-dessus,

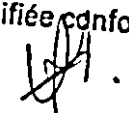
A l'effet de

- Signer la déclaration de régularité et de conformité, prescrite par l'article L 236-6 du code de commerce, relative à la fusion de la société SEREC-PARIS et de la société SEREC-AUDIT, Société Anonyme au capital de 200.000 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 324 834 399, dont le siège social est situé 21 rue Leriche - 75015 Paris,
- Relater tous les actes effectués en vue de procéder à la fusion desdites sociétés, la société SEREC-AUDIT absorbant la société SEREC-PARIS,
- Et affirmer que l'opération a été réalisée en conformité de la Loi et des règlements.

La déclaration sera déposée au greffe du Tribunal de Commerce.

Fait à Paris,  
Le 20 octobre 2009.

  
**Jacques LE BRUN**

**Copie certifiée conforme**  


**MANDAT SPECIAL A L'EFFET DE SIGNER LA  
DECLARATION DE REGULARITE ET DE CONFORMITE  
SOUSCRITE PAR LES SOCIETES SEREC-AUDIT et SEREC-PARIS**

**Je soussigné :**

**Yves MEUNIER**, agissant en qualité d'administrateur de la société **SEREC-AUDIT**, Société Anonyme au capital de 200.000 €, immatriculée au RC de Paris sous le numéro 324 834 399, dont le siège social est situé 21 rue Leriche - 75015 Paris,

Donne mandat à **Dominique GAYNO**, Président et administrateur de la société citée ci-dessus,

A l'effet de

- Signer la déclaration de régularité et de conformité, prescrite par l'article L 236-6 du code de commerce, relative à la fusion de la société **SEREC-PARIS** et de la société **SEREC-AUDIT**, Société Anonyme au capital de 200.000 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 324 834 399, dont le siège social est situé 21 rue Leriche - 75015 Paris,
- Relater tous les actes effectués en vue de procéder à la fusion desdites sociétés, la société **SEREC-AUDIT** absorbant la société **SEREC-PARIS**,
- Et affirmer que l'opération a été réalisée en conformité de la Loi et des règlements.

La déclaration sera déposée au greffe du Tribunal de Commerce.

Fait à Paris,  
Le 20 octobre 2009.

*Bon pour mandat*

*Y Meunier*  
\_\_\_\_\_

**Yves MEUNIER**

*Copie certifiée conforme*  


**MANDAT SPECIAL A L'EFFET DE SIGNER LA  
DECLARATION DE REGULARITE ET DE CONFORMITE  
SOUSCRITE PAR LES SOCIETES SEREC-AUDIT et SEREC-PARIS**

**Je soussigné :**

**Benoît GRENIER**, agissant en qualité d'administrateur de la société **SEREC-AUDIT**, Société Anonyme au capital de 200.000 €, immatriculée au RC de Paris sous le numéro 324 834 399, dont le siège social est situé 21 rue Leriche - 75015 Paris,

Donne mandat à **Dominique GAYNO**, Président et administrateur de la société citée ci-dessus,

A l'effet de

- Signer la déclaration de régularité et de conformité, prescrite par l'article L 236-6 du code de commerce, relative à la fusion de la société **SEREC-PARIS** et de la société **SEREC-AUDIT**, Société Anonyme au capital de 200.000 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 324 834 399, dont le siège social est situé 21 rue Leriche - 75015 Paris,
- Relater tous les actes effectués en vue de procéder à la fusion desdites sociétés, la société **SEREC-AUDIT** absorbant la société **SEREC-PARIS**,
- Et affirmer que l'opération a été réalisée en conformité de la Loi et des règlements.

La déclaration sera déposée au greffe du Tribunal de Commerce.

Fait à Paris,  
Le 20 octobre 2009.

  
**Benoît GRENIER**

*Copie certifiée conforme*  


Alain FORT

FUSION-ABSORPTION DE LA SOCIETE  
SEREC-PARIS SA  
PAR LA SOCIETE SEREC-AUDIT SA

—

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA FUSION  
SUR LA REMUNERATION DES APPORTS

—

**SEREC-PARIS SA**  
*21, rue Leriche*  
*75015 PARIS*

**SEREC-AUDIT SA**  
*21, rue Leriche*  
*75015 PARIS*

**Alain FORT**

120, Avenue Gambetta  
75020 PARIS

**FUSION-ABSORPTION DE LA SOCIETE  
SEREC-PARIS SA  
PAR LA SOCIETE SEREC-AUDIT SA**

—

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA FUSION  
SUR LA REMUNERATION DES APPORTS**

**ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES DU 31 DECEMBRE 2009**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris en date du 23 juillet 2009, concernant la fusion par voie d'absorption de la société SEREC-PARIS SA par la société SEREC-AUDIT SA, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L 236-10 du Code de Commerce, étant précisé que notre appréciation sur la valeur des apports fait l'objet d'un rapport distinct.

La rémunération des apports résulte du rapport d'échange qui a été arrêté dans le projet de traité de fusion signé par les représentants des sociétés concernées en date du 20 Octobre 2009. Il nous appartient d'exprimer un avis sur le caractère équitable du rapport d'échange. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à vérifier que les valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés participant à l'opération sont pertinentes et, d'autre part, à analyser le positionnement du rapport d'échange par rapport aux valeurs jugées pertinentes.

Nos constatations et conclusions vous sont présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération,
2. Vérification de la pertinence des valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés participant à l'opération,
3. Appréciation du caractère équitable du rapport d'échange proposé.

## 1. PRESENTATION DE L'OPERATION

### 1.1. NATURE ET OBJECTIFS DE L'OPERATION

L'opération envisagée consiste en la fusion par voie d'absorption de la société SEREC-PARIS SA par la société SEREC-AUDIT SA.

Cette opération a essentiellement un caractère interne et vise à réunir dans une seule société les activités des deux sociétés SEREC-PARIS et SEREC-AUDIT dans un souci de simplification et de rationalisation des structures. Cette fusion devrait aussi produire une meilleure efficacité économique. Le sens de la fusion est motivé par la lourdeur des formalités à accomplir pour modifier le nom du titulaire des mandats actuellement détenus par SEREC-AUDIT en sa qualité de société de commissaire aux comptes.

### 1.2. SOCIETES CONCERNEES

#### **1.2.1 Société absorbante : SEREC-AUDIT SA**

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris le 26 juillet 1982 sous la forme d'une SCP transformée en société anonyme, N°RCS : 324 834 399.

Le capital social de la société s'élève à ce jour à 200 000 euros. Il est divisé en 2.500 actions, toutes de même rang, entièrement souscrites et libérées. Cette société n'a créé ni parts bénéficiaires ni obligations.

La société ne fait pas appel public à l'épargne.

L'exercice social de la société commence le 1<sup>er</sup> Septembre et se termine le 31 Aout.

L'objet de la société en France est le commissariat aux comptes et l'expertise comptable.

#### **1.2.2 Société absorbée : SEREC-PARIS SA**

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris le 7 mai 1975 sous forme de société anonyme.

N°RCS : 302 491 691.

Le capital social de la société s'élève à ce jour à 264 000 euros. Il est divisé en 8.000 actions, toutes de même rang, entièrement souscrites et libérées. Cette société n'a créé ni parts bénéficiaires ni obligations.

La société ne fait pas appel public à l'épargne.

L'exercice social de la société commence le 1er Septembre et se termine le 31 Aout.

La société a pour objet en France et à l'étranger :

- L'activité d'expertise comptable,
- Et plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tout autre objet similaire ou connexe, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

### 1.3. LIENS ENTRE LES SOCIETES CONCERNEES

#### *1.3.1 Liens en capital*

La société SEREC-PARIS détient 2.493 actions des 2.500 actions qui composent le capital de la société SEREC-AUDIT soit 99,72% du capital de cette dernière.

Le capital de la société SEREC-PARIS est principalement détenu par Monsieur Dominique GAYNO (80%) son Président, et Messieurs Jacques LEBRUN (10%) et Benoît GRENIER (10%) qui en sont administrateurs.

#### *1.3.2 Dirigeants communs*

Monsieur Dominique GAYNO :

- Président de la société SEREC-AUDIT (Absorbante)
- Président de la société SEREC-PARIS (Absorbée)

Monsieur Benoit GRENIER :

- Administrateur de la société SEREC-AUDIT (Absorbante)
- Administrateur de la société SEREC-PARIS (Absorbée)

#### **1.4. ASPECTS JURIDIQUES, COMPTABLES ET FISCAUX**

Les principales options retenues aux termes du projet de traité de fusion en date du 20 Octobre 2009 sont les suivantes :

- Conformément au règlement n° 2004-01 du 4 mai 2004 du comité de la réglementation comptable, les apports de la société absorbée dans le cadre de la fusion, ont été valorisés à leur valeur comptable, à la date de l'opération, dans la mesure où la fusion est effectuée à l'envers;
- du point de vue comptable et fiscal, la fusion prendra effet de façon rétroactive à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009 ;
- en matière d'impôt sur les sociétés, l'opération est placée sous le régime fiscal de faveur prévu à l'article 210 A du Code Général des Impôts ;
- au regard des droits d'enregistrement, la présente opération est soumise au droit fixe prévu à l'article 816-I du Code Général des Impôts ;
- conditions suspensives: la fusion est soumise l'approbation du traité de fusion par l'assemblée générale extraordinaire de chaque société et au plus tard le 31 décembre 2009

#### **1.5. REMUNERATION DES APPORTS**

Le rapport d'échange a été déterminé sur la base d'une comparaison entre les valeurs respectives des actions SEREC-AUDIT SA et SEREC-PARIS SA, par référence au résultat obtenu en valorisant chacune des sociétés par la méthode de l'actif net réévalué.

La valorisation de chacune des sociétés a été déterminée en valorisant la clientèle suivant un multiple du chiffre d'affaire, ce qui est la pratique courante dans cette activité.

En conséquence de ces valorisations, il est proposé qu'1,723 actions SEREC-AUDIT SA soit échangée contre 1 action SEREC-PARIS SA.

## **2. VERIFICATION DE LA PERTINENCE DES VALEURS RELATIVES ATTRIBUEES AUX ACTIONS DES SOCIETES PARTICIPANT A L'OPERATION**

### **2.1. DESCRIPTION DES APPORTS**

La société SEREC-PARIS fait apport à la société SEREC-AUDIT de l'intégralité des éléments d'actifs et de passifs qui constituent son patrimoine à la date du 31 aout 2009 et qui sont résumés comme suit :

- *Actif apporté (en Euros)*

|                                              | Brut             | Amortissements<br>& Provisions | Net              |
|----------------------------------------------|------------------|--------------------------------|------------------|
| Immobilisations incorporelles et corporelles | 286.594          | 171.287                        | 115.307          |
| Participation SEREC-AUDIT                    | 1.463.116        |                                | 1.463.116        |
| Autres immobilisations financières           | 36.286           |                                | 36.286           |
| Clients et comptes rattachés                 | 944.690          | 17.337                         | 927.353          |
| Créances diverses                            | 49.102           |                                | 49.102           |
| Disponibilités                               | 77.689           |                                | 77.689           |
| <b>TOTAL ACTIF APORTE</b>                    | <b>2.857.476</b> | <b>188.624</b>                 | <b>2.668.853</b> |

- *Passif pris en charge (en Euros)*

|                                          | Net              |
|------------------------------------------|------------------|
| Provisions pour risques et charges       | 195.324          |
| Emprunts & dettes financières divers     | 309.298          |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 44.188           |
| Dettes fiscales & sociales               | 942.017          |
| Autres dettes                            | 35.792           |
| Produits constatés d'avance              | 272.658          |
| <b>TOTAL PASSIF PRIS EN CHARGE</b>       | <b>1.799.278</b> |

- *Actif net apporté (en Euros)*

|                              |                        |
|------------------------------|------------------------|
| <b>ACTIF APORTE</b>          | <b>2.668.853 euros</b> |
| <b>PASSIF PRIS EN CHARGE</b> | <b>1.799.278 euros</b> |
| <b>ACTIF NET APORTE</b>      | <b>869.575 euros</b>   |

## 2.2. DILIGENCES ET OBSERVATIONS

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires pour apprécier la pertinence de la valeur relative attribuée aux entités en présence. Ces diligences ont été définies par référence aux normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relatives à ce type de mission.

Dans ce cadre, nous avons notamment mis en œuvre les contrôles suivants :

- Nous nous sommes entretenus avec les responsables du groupe, pour comprendre la transaction envisagée, le contexte dans lequel elle se situe et ses modalités ;
- Nous avons obtenu les états financiers des 3 derniers exercices et un ensemble de documents juridiques;
- Nous avons vérifié la concordance des informations comptables figurant dans le traité de fusion avec les valeurs comptables arrêtées au 31 aout 2009;
- Nous avons examiné les rapports des Commissaires aux Comptes des sociétés SEREC-PARIS SA et SEREC-AUDIT SA dans le cadre de la certification des comptes annuels de l'exercice clos le 31 aout 2009 ;
- Nous avons examiné les budgets prévisionnels en terme de chiffre d'affaires établis par les deux sociétés ;
- Nous avons pris connaissance des chiffres d'affaires réalisés postérieurement à la date de clôture des comptes;
- Nous avons examiné les modalités de calcul de la valeur relative attribuée aux actions par une revue des travaux d'évaluation effectués, portant notamment sur l'actif net réévalué de chacune des sociétés en présence ;

Ces diligences appellent de notre part les remarques suivantes :

- L'opération envisagée constituant une restructuration interne, l'utilisation d'une seule approche pour mesurer la valeur relative des sociétés n'appelle pas de commentaire de notre part.
- L'utilisation de la méthode de l'actif net réévalué pour mesurer la valeur relative des sociétés nous semble appropriée.

### 3. APPRECIATION DU CARACTERE EQUITABLE DU RAPPORT D'ECHANGE PROPOSE

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires pour apprécier le caractère équitable de la rémunération des apports. Ces diligences ont été définies par référence aux normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relatives à ce type de mission.

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que le rapport d'échange proposé, d'1,723 actions SEREC-AUDIT pour 1 action SEREC-PARIS est équitable.

Fait à Paris le 30 novembre 2009

Le commissaire à la fusion

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Fort', written over a horizontal line.

**Monsieur Alain FORT**

*Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires au Comptes de Paris*